Clos et arrêté par nous Laurent-augustin Agarrat, officier de l'état civil de la commune de la Garde pour l'année 1832, ce jourd'hui 1er janvier 1831.

MAIRIE d Agarrat — ARRONDISSEMENT de

Du *an mil huit cent trente-deux à* *heures du*

ACTE DE DÉCÈS d décédé

le à heure du profession

d âgé d ans, né à

N.° département d domicilié à

fil d

et d

Sur la déclaration à moi faite par

âgé de ans, profession d domicilié à

qui a dit être d défunt et par

âgé de ans, profession d

domicilié à qui a dit être d défunt

Et ont, les déclarans,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'Officier public ; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarans

---

MAIRIE d — ARRONDISSEMENT de

Du *an mil huit cent trente-deux à* *heures du*

ACTE DE DÉCÈS d décédé

le à heure du profession

N.° d âgé d ans, né à

département d domicilié à

fil d

et d

Sur la déclaration à moi faite par

âgé de ans, profession d domicilié à

qui a dit être d défunt et par

âgé de ans, profession d

domicilié à qui a dit être d défunt

Et ont, les déclarans,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'Officier public ; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE d — ARRONDISSEMENT de

Du *an mil huit cent trente-deux, à* *heure du*

ACTE DE DÉCÈS d décédé

le à heure du profession

N.° d âgé d ans, né à

département d domicilié à

fil d

et d

Sur la déclaration à moi faite par

âgé de ans, profession d domicilié à

qui a dit être d défunt et par

âgé de ans, profession d

domicilié à qui a dit être d défunt

Et ont, les déclarans,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'Officier public ; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.

MAIRIE d — ARRONDISSEMENT de

Du *an mil huit cent trente-deux, à* *heure du*

ACTE DE DÉCÈS d décédé

le à heure du profession

N.° d âgé d ans, né à

département d domicilié à

fil d

et d

Sur la déclaration à moi faite par

âgé de ans, profession d domicilié à

qui a dit être d défunt et par

âgé de ans, profession d

domicilié à qui a dit être d défunt

Et ont, les déclarans,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

remplissant les fonctions d'Officier public ; et lecture du présent acte a été donnée aux déclarans.